



**ACCORD DE COOPERATION ENTRE  
LE CERCLE DE KOLOKANI (MALI)  
ET LES VILLES DE VIROFLAY (FRANCE)  
ET DE HASSLOCH (ALLEMAGNE)**

Entre,

la ville de Viroflay, représentée par Monsieur Olivier LEBRUN, Maire de Viroflay, domicilié en l'hôtel de ville, 2 place du Général de Gaulle, 78220 Viroflay – France,

la ville de Hassloch, représentée par Monsieur Hans-Ulrich IHLENFELD, Maire de Hassloch, domicilié en l'hôtel de ville, Rathausplatz 1, 67454 Hassloch – Allemagne,

et

le Cercle de Kolokani représenté par Monsieur Kono TRAORE, Président du Conseil de Cercle de Kolokani, domicilié à Kolokani – Mali,

ci-après dénommés les parties.

**Préambule**

Depuis 1981 dans le cadre du jumelage de Viroflay et de Hassloch, des liens ont été tissés avec le cercle de Kolokani au Mali, comprenant 283 villages réunis au sein de 10 communes.

Une véritable coopération a pu ainsi se nouer par une meilleure connaissance des uns et des autres et un respect mutuel des différentes cultures.

Des actions de coopération de différentes natures ont pu être menées, notamment :

- la construction ou l'agrandissement d'écoles,
- la mise en place d'une pharmacie communautaire,
- l'appui à un atelier de fabrication de farine infantile,
- l'aménagement de retenues d'eau,
- etc.

Ces projets se sont appuyés le plus possible sur l'ensemble des populations concernées, des associations locales et des structures représentatives. Ils ont été aussi formalisés en lien avec le comité de jumelage de Kolokani. Leur mise en œuvre a donné lieu le plus souvent à des échanges ; plusieurs chantiers de jeunes de Viroflay et parfois de Hassloch, ont eu lieu à Kolokani. Dans le cadre du processus de démocratisation en cours au Mali, un important projet de décentralisation a pu être mené progressivement à son terme. Ainsi, depuis 1999, des élections municipales sont périodiquement organisées dans tout le pays, et en particulier à Kolokani et dans les différentes communes du cercle.

Des équipes municipales ont ainsi été mises en place. Depuis, le Cercle s'est doté d'un Conseil de Cercle. Son président est élu ainsi que les délégués des 10 communes qui l'assistent. Ce conseil a pour mission de mettre en application dans le Cercle la politique définie au niveau national en matière de développement, de santé et d'éducation. Par ailleurs, les maires du Cercle de Kolokani se sont regroupés en une Association des Maires qui élit régulièrement son président.

Dans ce contexte, le présent accord de coopération a pour objet de formaliser les relations entre le Cercle de Kolokani et les villes de Viroflay et de Hassloch, afin de définir un cadre approprié au développement de leur coopération. Les actions pourront être conduites avec l'appui du Service commun aux collectivités locales (SECOM).

Un premier accord de coopération signé entre les parties le 17 mars 2003 est arrivé à échéance. Le présent accord l'annule et le remplace.

## ARTICLE I : OBJECTIFS GENERAUX

Les objectifs sont doubles :

- d'une part, aider le cercle de Kolokani dans ses efforts de développement dans une logique d'appui à la décentralisation et à l'autonomie municipale, dans le strict respect de la politique nationale malienne,
- d'autre part, mener une relation de partenariat et d'échanges entre les parties sur le plan social (solidarité) et culturel.

À cette fin, les programmes qui seront mis en œuvre s'inscrivent dans les domaines suivants :

- Coopération institutionnelle : aide aux communes du cercle de Kolokani dans leurs efforts d'organisation, de formation et de structuration de leurs services,
- Appui ponctuel à l'investissement pour certains équipements publics ou services publics sur le principe ou non du cofinancement, soit avec les mairies, soit avec des groupes, des associations locales, des ONG,
- Actions de développement rural : soutien aux villages environnants dans leurs démarches de développement local et d'organisation (aide à la réalisation des projets agricoles et d'éducation).

## ARTICLE II : MODE D'ORGANISATION

Le cercle de Kolokani est représenté par l'association dénommée « Comité de Jumelage de Kolokani » (CJK) présidée par le Président du Conseil de Cercle.

Son conseil d'administration, qui est un organe décisionnel chargé de l'élaboration des programmes d'action proposés à Viroflay et Hassloch, comprend, outre les maires des dix communes (ou leurs représentants), les représentants des associations ou des groupes de la population impliqués dans la vie locale.

La ville de Viroflay est représentée par le Comité de Jumelage de Viroflay assisté par une commission dénommée « Groupe MALI » siégeant en son sein, chargée du suivi des relations avec Kolokani et de l'application du présent accord.

Les travaux de cette commission sont menés en lien avec la ville allemande de Hassloch, qui manifeste un intérêt marqué pour cette coopération qu'elle soutient depuis le début. Hassloch est également représentée au sein de son comité de jumelage par le « Comité Kolokani ».

Par ailleurs, les villes de Viroflay et Hassloch se réservent la possibilité de requérir l'aide d'un Appui Conseil pour accompagner localement les actions qu'elles soutiennent sur le Cercle de Kolokani.

### **ARTICLE III : PROGRAMME DETAILLE**

Le programme est élaboré sur proposition des collectivités territoriales du Cercle, puis validé par le comité de jumelage de Kolokani (CJK).

Celui-ci est alors proposé à la ville de Viroflay (à travers le Groupe Mali) et à la ville de Hassloch (à travers le Comité Kolokani). Les 2 villes définiront ensuite les actions qu'elles pourront soutenir. Viroflay et Hassloch peuvent en tant que de besoin, retenir un ordre de priorité différent de celui proposé par le comité de jumelage de Kolokani. Elles se réservent, en outre, la possibilité de soutenir d'autres initiatives.

Le programme de travail détaillé est établi périodiquement d'un commun accord entre les parties. Il s'inscrit dans les objectifs fixés par cette convention.

Toutefois, la mise en œuvre des actions envisagées ne sera validée qu'en fonction des financements obtenus.

## **ARTICLE IV : ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES FRANÇAISE ALLEMANDE ET EUROPEENNE DE COOPERATION ET SYNERGIE AVEC D'AUTRES ACTEURS LOCAUX**

Les programmes de coopération entre Viroflay, Hassloch et le cercle de Kolokani seront définis et réalisés dans le souci constant de cohérence avec les politiques extérieures française, allemande et européenne vis-à-vis du Mali. Ces actions ne peuvent entrer en contradiction avec le processus de décentralisation déployé par le gouvernement malien. Elles pourront être mises en œuvre en synergie avec d'autres partenaires locaux, comme l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP), par exemple.

## **ARTICLE V : FINANCEMENT**

Les charges financières induites par la mise en œuvre des programmes de coopération sont de la responsabilité propre de chacun des partenaires. Cependant, chacune des autorités locales maliennes concernées, sur le cercle de Kolokani, devra préciser ses projets en évaluant les moyens à mettre en œuvre pour leur réalisation et recherchera tous les partenariats et soutiens moraux, administratifs, techniques et financiers nécessaires.

Pour les financements que Viroflay aura accepté de prendre en charge avec Hassloch au titre des programmes d'action adoptés (en accord avec le CJK), le Groupe Mali de Viroflay transfèrera la maîtrise d'ouvrage ainsi que les sommes nécessaires à la couverture des dépenses décidées conjointement, au CJK, au fur et à mesure de l'avancement des actions réalisées sur place, sur appel de fonds du CJK, et sur justificatifs. Le CJK déléguera la maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales ou organisations autres bénéficiaires ainsi que les financements correspondants. Viroflay se réserve la possibilité de confier la maîtrise d'ouvrage à une entité tierce de son choix

Hassloch se réserve la possibilité d'adopter le même principe de financement pour les actions qu'elle soutient ou de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux à une entité tierce de son choix.

## ARTICLE VI : REGLES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Les activités réalisées dans le cadre de la présente convention de coopération donneront lieu à un rapport technique et financier, rédigé par le CJK. Ce rapport sera remis à Viroflay et à Hassloch. Une mission périodique d'évaluation à Kolokani (si possible annuelle) sera organisée par les villes de Viroflay et de Hassloch. Celle-ci pourra être déléguée à un organisme extérieur de leur choix.

Elle aura pour objet :

- d'assurer l'évaluation technique et financière des programmes engagés,
- de préparer les programmes de travail des années à venir,
- si nécessaire de proposer la réorientation des objectifs.



## ARTICLE VII : DUREE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour six (6) ans à compter de sa signature par les trois parties. Sauf dénonciation par écrit par l'une ou l'autre des parties avant sa date d'échéance notifiée aux autres parties, elle pourra être renouvelée par voie d'avenant dans les mêmes conditions. Elle pourra être dénoncée par accord amiable entre les parties et être révisée en tant que de besoin à la demande de l'une ou l'autre des parties par voie d'avenant lors des évaluations annuelles.

En tant que de besoin, elle fait l'objet d'une délibération par les conseils municipaux ou de cercle respectifs.

Une copie de cet accord de coopération est remise, pour information, à la Direction Nationale des Collectivités Territoriales (DNCT) du Mali, à l'Ambassade de France et à l'Ambassade d'Allemagne de Bamako.


Pour la ville de Viroflay  
Le Maire de Viroflay  
Conseiller Général des Yvelines  
M. Olivier LEBRUN



Pour la ville de Hassloch  
Le Maire de Hassloch

  
M. Hans-Ulrich IHLENFELD

Pour le cercle de Kolokani  
Le Président du Conseil de Cercle de Kolokani  
M. Kono TRAORE



Fait à : **KOLOKANI**  
en 3 exemplaires originaux

le : **05 / 05 / 2009**